

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 10

Date de convocation :  
24/06/2019

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 27 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, DARCOS Nicolas, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert

Excusés : Mme GAIANI Anne, Mrs BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, PERALTA François,

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

**Point 1** : Création d'un groupement de commandes pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs – Le Conseil Municipal décide d'adhérer audit groupement de commandes sous les réserves suivantes : 1 - La convention constitutive du groupement de commandes sera signée pour une durée de 4 ans, dont 1 an ferme et 3 ans renouvelables. 2 - La convention constitutive ne concernera que la réfection lourde de voirie. La restructuration des chaussées et trottoirs, des allées,... que l'on pourrait qualifier de « voirie de second oeuvre », dont les travaux seraient inférieurs à 20.000 € HT, ne fera pas l'objet d'une convention. Le choix des entreprises sera laissé à l'appréciation des communes. Sont désignés Mr PRADEL Christophe, membre titulaire et Mr BERNIER Jean-Paul, membre suppléant représentant la commune à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commandes. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : Recomposition du Conseil Communautaire de la CCCLA l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux - L'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur en 2019. Le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement à la recomposition du conseil communautaire 2020 de la CCCLA selon le droit commun. Adopté à l'unanimité.

**Point 3** : Modification n°7 des statuts de la CCCLA - Mr le Maire propose une nouvelle rédaction de l'article 6 – Composition du conseil et répartition des sièges des délégués. Le Conseil Municipal décide d'approuver cette modification. Approuvé à l'unanimité.

**Point 4** : tarifs services scolaires année 2019/2020 - Le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour l'année scolaire à venir : - **Garderie scolaire** - Forfait mensuel : 32 € / 1 enfant ; 44 € / 2 enfants ; 50 € / 3 enfants ; 54 € / 4 enfants – Participation exceptionnelle : 3,00 €/enfant pour 1 fois ; 5,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû. - **Cantine scolaire** : 2,90 € le repas enfant ; 5,60 € le repas adulte. - **Temps d'activités périscolaires** - Forfait au trimestre : 25 € / 1 enfant ; 33 € / 2 enfants ; 37 € / 3 enfants et plus. Adopté à l'unanimité.

**Point 5** : état avancement travaux mairie : les micro-pieux ayant été validés, les tests d'arrachement ont été réalisés la semaine dernière. Les micro-pieux devraient être installés la semaine prochaine, le plancher de la cuisine démonté. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 6** : sécurité incendie salle des fêtes : nouvelle réunion à laquelle participaient Paul Caetano, architecte, Mme Baile de la SOCOTEC, Mr Faelli, service incendie, J. P. Bernier et Christophe Pradel. Plafonds et cloisons des stockages doivent être coupe-feu 1h et non ½ h. Réunion avec Paul Caetano pour réfléchir à une solution. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 7** : compte-rendu réunion de présentation du PLU aux services de la DDTM et du PETR Pays Lauragais : argumentation sur le nombre de logements à l'hectare compte tenu de la topographie des lieux, sur le nombre de hangars potentiellement transformables, sur la surface importante de zones artisanales. Aval de ces services sur le secteur U entre école de l'Auta et croisement du « Christ ». Les parcelles au-dessus du chemin du Barri Pitchou seront enlevées de la zone U en raison de l'accès quasi-impossible. Le cabinet TOPOS est chargé d'actualiser le règlement. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 8** : le conseil départemental de l'Aude a octroyé une subvention de 15.000 € pour les travaux de voirie exceptionnelle suite aux inondations. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 9** : Questions diverses :

- ✓ Demande de soutien financier de Dorian IMBERT dans le cadre de l'opération 4 L Trophy. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.
- ✓ Achat armoire maintien en température pour la salle des fêtes : proposition de Comptoir de Bretagne à 1.918 € TTC. Consulter DCPA, prestataire auprès de nos services pour l'entretien du matériel.
- ✓ Proposition de reprogrammer une consultation pour la vidange des fosses des particuliers.
- ✓ Fête locale : le concours de pêche est annulé en raison de la canicule.
- ✓ Challenge de l'Association des Communes Riveraines du Canal des Deux Mers : adhésion au challenge dans le cadre des TAP et avec l'appui des associations locales.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

